



(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 39015 B1** (51) Cl. internationale : **B65D 5/00**
(43) Date de publication : **28.04.2017**

(21) N° Dépôt : **39015**

(22) Date de Dépôt : **10.03.2015**

(30) Données de Priorité : **13.03.2014 FR 20140052106**

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation :EP15305356.6

(71) Demandeur(s) :

- **Société Normande de Carton Ondulé , 2, rue Paul Sabatier 71100 Chalon-sur-Saône (FR)**
- **Papeteries d'Espaly , 43000 Espaly-Saint-Marcel (FR)**
- **Sté Méditerranéenne d'Emballages , 15 Rue Gaspard Monge Zone Industrielle Sud 13200 Arles (FR)**
- **Emballages Laurent SAS , Rue Louis Jacques Thenard 71100 Chalon-sur-Saône (FR)**

(72) Inventeur(s) : **Malnoy, Jean-Yves ; Valot, Denis ; Tartre, Damien ; Catherine, Frédéric**

(74) Mandataire : **CABINET CHARDY-PATENTMARK**

(54) Titre : **DISPOSITIF CONTENEUR EMPILABLE**

(57) Abrégé : Dispositif conteneur empilable comportant un plateau ayant un fond horizontal (12D), deux parois longitudinales (12L) et deux parois transversales pleines (12T). Ce dispositif comprend deux trottoirs transversaux orientés horizontalement côté intérieur du plateau en déterminant, avec une tranche supérieure horizontale (28) des parois du plateau, à ses coins au raccordement des parois longitudinales et transversales, un appui de gerbage. En correspondance de chaque paroi transversale pleine (12T), le dispositif conteneur comprend un dispositif de renfort (13) rapporté dans le plateau et présentant d'une part un pan principal (33) s'étendant au regard de l'ensemble de ladite paroi transversale, à partir du fond (12D) et jusqu'à la tranche supérieure (28) et d'autre part, raccordé en haut du pan principal (33), un pan (30) replié en constituant le trottoir.; Le dispositif de renfort (13) comprend des organes (37, 39) de rattachement additionnel du pan de trottoir (30) en le fixant horizontalement.

REVENDICATIONS

1. Dispositif conteneur empilable comportant un plateau (12) ayant un fond horizontal (12D), deux parois
5 longitudinales (12L) et deux parois transversales pleines (12T), le dispositif conteneur comprenant en outre deux trottoirs transversaux qui sont orientés horizontalement côté intérieur du plateau en déterminant, avec une tranche supérieure horizontale (28) des parois du plateau
10 à ses coins au raccordement des parois longitudinales et transversales, un appui de gerbage, en correspondance de chaque paroi transversale pleine (12T) du plateau, le dispositif conteneur (10) comprenant

un dispositif de renfort (13) rapporté dans le
15 plateau (12) et présentant d'une part un pan principal (33) s'étendant au regard de l'ensemble de la paroi transversale (12T) correspondante du plateau, à partir du fond (12D) du plateau et jusqu'à la tranche supérieure (28) du plateau et d'autre part, raccordé en haut du pan principal (33), un pan (30) replié à angle droit par rapport au pan principal en constituant le trottoir, le
20 dispositif de renfort (13) comprenant en outre des organes (37, 39 ; 49) de rattachement additionnel du pan de trottoir (30) au sein du dispositif conteneur en
25 fixant le trottoir horizontalement, caractérisé en ce que chaque dispositif de renfort rapporté (13) comprend, dans ses organes de rattachement additionnel, deux pattes supérieures (49) raccordées aux extrémités libres latérales du pan de trottoir (30) en étant fixées extérieurement aux parois
30 longitudinales (12L) du plateau.

2. Dispositif conteneur selon la revendication précédente, caractérisé en ce que les pattes supérieures (49) sont sur une partie de la hauteur de leur paroi longitudinale (12L) du plateau.

35 3. Dispositif conteneur selon la revendication précédente, caractérisé en ce que chaque patte supérieure (49) est d'une part fixée à la face externe d'un panneau

intérieur (24) appartenant à la paroi longitudinale (12L) correspondante du plateau, ce panneau (24) étant raccordé verticalement à une extrémité latérale correspondante de la paroi transversale (12T) correspondante du plateau, et
5 d'autre part située dans un espace (52) verticalement dégagé le long de ce panneau et au-dessus d'un mur latéral externe (22) appartenant à ladite paroi longitudinale (12L), ce mur étant raccordé horizontalement au fond horizontal du plateau.

10 4. Dispositif conteneur selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque dispositif de renfort rapporté (13) comprend, dans ses organes de rattachement additionnel, deux pans pliés (37, 39) de rattachement du
15 pan de trottoir (30) au pan principal (33), comprenant un pan intermédiaire (37) s'étendant sous le trottoir et un pan de fixation (39) s'étendant vers le bas à partir du pan intermédiaire en étant fixé à la face interne du pan principal.

20 5. Dispositif conteneur selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le pan intermédiaire (37) s'étend incliné sous le pan de trottoir (30) en étant orienté, depuis une extrémité libre du pan de trottoir côté intérieur du plateau, d'une part vers le
25 pan principal (33) correspondant et d'autre part vers le fond (12D) du plateau.

30 6. Dispositif conteneur selon la revendication précédente, caractérisé en ce que chaque dispositif de renfort rapporté (13) comprend deux languettes latérales (43) raccordées verticalement aux extrémités libres latérales du pan principal en étant contre une face
intérieure des parois longitudinales du plateau.

35 7. Dispositif conteneur selon la revendication précédente, caractérisé en ce que les deux languettes latérales (43) s'étendent verticalement à partir du fond (12D) du plateau et jusqu'à la tranche supérieure (28) du plateau.

8. Dispositif conteneur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les deux parois transversales (12T) du plateau sont pourvues d'au moins un tenon supérieur (16) de calage de gerbage en saillie de la tranche supérieure horizontale (28) des parois transversales et longitudinales, chaque dispositif de renfort rapporté (13) comprenant une échancrure (35) de réception de tenon (16) de calage de gerbage au regard d'une encoche (18) correspondante aménagée au raccordement du fond (12D) du plateau et de chaque paroi transversale (12T) pour réception de tenon de calage de gerbage.

9. Dispositif conteneur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que chaque dispositif de renfort rapporté (13) est en carton d'épaisseur différente de l'épaisseur du plateau (12) le recevant.

10. Dispositif de renfort destiné à être rapporté dans un plateau (12) pour constituer un dispositif conteneur (10) selon la revendication 1, le dispositif de renfort (13) présentant d'une part un pan principal (33) conformé pour s'étendre au regard de l'ensemble de la paroi transversale (12T) correspondante du plateau et d'autre part, raccordé en haut du pan principal, un pan (30) replié à angle droit par rapport au pan principal (33) en constituant un trottoir qui constitue un appui de gerbage en étant destiné à être orientés horizontalement côté intérieur du plateau pour déterminer l'appui de gerbage avec une tranche supérieure horizontale (28) des parois du plateau à ses coins au raccordement des parois longitudinales et transversales, le dispositif de renfort (13) comprenant en outre des organes de rattachement additionnel (37, 39 ; 49) du pan de trottoir (30) pour le fixer horizontalement, caractérisé en ce que les organes de rattachement additionnel ont deux pattes supérieures (49) raccordées aux extrémités libres latérales du pan de trottoir (30)

en étant conformées pour être fixées extérieurement aux parois longitudinales (12L) du plateau.

11. Dispositif de renfort selon la revendication 10,

5 destiné à être rapporté dans un plateau (12) pour constituer un dispositif conteneur selon la revendication 4, caractérisé en ce que les organes de rattachement additionnel ont deux pans pliés de rattachement du pan de trottoir au pan principal en comprenant un pan intermédiaire (37) s'étendant sous le trottoir et un pan de fixation (39) s'étendant vers le 10 bas à partir du pan intermédiaire en étant fixé à la face interne du pan principal (33).

12. Dispositif de renfort selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le pan intermédiaire 15 (37) s'étend incliné sous le pan de trottoir (30) en étant orienté, depuis une extrémité libre du pan de trottoir, vers le pan principal (33).

13. Dispositif de renfort selon l'une quelconque des revendications 10 à 12, caractérisé en ce que deux 20 languettes latérales (43) sont raccordées verticalement aux extrémités libres latérales du pan principal (33) en étant conformées pour être contre une face intérieure des parois longitudinales correspondantes (12L) du plateau.